



Ville de Pontivy

**Commission personnel – Comité Technique et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des
Conditions de Travail**

Compte-rendu des réunions du 12 juin 2017

C9-2017-002

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jacques PERAN, Adjoint au personnel

Monsieur Yann LORCY, 1er adjoint

Madame Stéphanie GUEGAN, Adjointe à l'action sociale

Madame Annie GUILLEMOT, Conseillère Municipale

Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Conseiller Municipal

Organisations Syndicales :

C.F.D.T. :

Monsieur Yohan LE NAGARD, Atelier de cuisine municipale

Madame Sophie CUEFF, Secrétariat Général

Madame Laurence ANNO, Action Scolaire

Monsieur Christophe LE TUTOUR, SEV Sports

Monsieur Anthony SALVAR, Service Bâtiments

F.O. :

Monsieur Vincent LE CALVE, Service Bâtiments

Madame Lydie GUEGAN, EHPAD

C.G.T. :

Madame Sylvie LE POUEZARD, Archives-Documentation

Madame Corinne QUENEAU, EHPAD

Monsieur Éric POSSEME, SEV

ASSISTAIENT À LA RÉUNION :

Monsieur Roland PICHON, Directeur Général

Madame Sandra LETHIEC, Directrice du CCAS

Monsieur Julien MIGNOT, DST
Madame Nathalie URSET, Directrice de l'EHPAD
Madame Valérie Giangrande, Chargée de prévention
Madame Marie Bouvin, secrétaire administrative du CHSCT
Madame Corinne LEMOINE, Directrice des Ressources Humaines
Dr Régis CORDEBAR, médecin de prévention
Monsieur Lionel KERDUDO, ACFI du cdg56

ABSENTS EXCUSES :

Madame Chantal GASTINEAU, Conseillère Municipale
Monsieur Michel JARNIGON, Adjoint aux sports, loisirs et vie associative
Monsieur Eddy RENAULT, Conseiller Municipal
Monsieur Jean-Pierre LE BIHAN, Directeur des Finances
Madame Adeline GONNARD, Directrice Education-Animation

ABSENTS :

Madame M. Madeleine DORE-LUCAS, Conseillère Municipale
Monsieur Philippe AMOURETTE, Conseiller Municipal
Madame Dominique MARTAIL, EHPAD
Madame Sandrine BARTLINSKI – EHPAD

La commission du personnel a examiné les dossiers soumis au Comité Technique (CT) et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) qui se sont réunis le 12 juin 2017.

I – PROJETS DE DÉLIBÉRATION (Cf. ci-joint)

- Modifications du tableau des emplois au 1er juillet 2017

Avis	Collège Personnel	Collège Employeur
Favorable	5	5
Défavorable		
Abstention		

- Astreintes: modalités et mise en œuvre

Avis	Collège Personnel	Collège Employeur
Favorable	5	5
Défavorable		
Abstention		

– Accueil d'un apprenti au SEV

Avis	Collège Personnel	Collège Employeur
Favorable	5	5
Défavorable		
Abstention		

– Renouvellement de la convention de mise à disposition de l'éducateur sportif auprès du CCAS

Avis	Collège Personnel	Collège Employeur
Favorable	5	5
Défavorable		
Abstention		

II – AUTRES POINTS

1 - DOSSIERS SOUMIS AU CTP

A – Organisations de services : Éducation, Palais des Congrès et CTM

– Éducation :

La DRH a expliqué que pour organiser la prochaine année scolaire 2017-2018 il faut prendre en compte 3 départs en retraite, un à Stival, un à Collet et un à Camus.

Après analyse des besoins de la collectivité et examen des effectifs au sein des écoles concernées, il a été proposé aux membres du CT de reconduire un emploi à temps complet et de réduire de 20% le temps de travail des 2 autres en les transformant en emplois à temps non complet à 80% (28 heures hebdomadaires).

Les avis suivants ont été émis :

Avis	Collège Personnel	Collège Employeur
Favorable		4
Défavorable	2 (CGT- FO)	
Abstention	3 (CFDT)	1 (JP. DUPONT)

– **Palais des Congrès et Théâtre des Halles :**

La DRH a expliqué que l'organisation du Palais des Congrès-Théâtre des Halles adoptée lors du CT du 13 juin 2016 devait être revue pour tenir compte d'évolutions de situations individuelles (cf. reprise à temps complet après un temps partiel thérapeutique et départ en retraite en fin d'année de la gardienne) mais aussi afin de répondre à des contraintes réglementaires de sécurité de la salle de spectacles.

La nouvelle organisation proposée a pour conséquence la création au tableau des emplois d'un poste d'agent de maîtrise et la modification du profil et du planning de travail du nouveau gardien (avec une présence 3 WE sur 4 en contrepartie de la concession du logement et la possession du SSIAP- Service de sécurité Incendie et d'Assistance à Personne)

Avis sur cette nouvelle organisation :

Avis	Collège Personnel	Collège Employeur
Favorable	5	5
Défavorable		
Abstention		

– **Centre Technique Municipal (CTM) :**

Le DGS précise que la proposition de nouvelle organisation du CTM fait suite à la mise en place du service commun « Marchés Publics » découlant du schéma de mutualisation adopté par Pontivy Communauté. La création de ce service emporte pour la ville la suppression de 70% de la fonction d'encadrement liée à l'activité « Marchés Publics » et le transfert le 1er janvier 2018 de la responsable à Pontivy Communauté.

A cette même date, un adjoint administratif part en retraite.

La nouvelle organisation a pour conséquence le changement d'affectation de l'attaché en charge de l'Agenda 21 et économiste des flux (avec une redéfinition de ses missions pour

intégrer les 30% de la fonction d'encadrement de l'équipe administrative du CTM non transférés à Pontivy Communauté), le rattachement du poste de magasinier à l'équipe administrative du CTM et le recrutement d'un adjoint (ou rédacteur) possédant des compétences budgétaires et comptables.

Les moyens affectés au CTM restent similaires mais intègrent des compétences jusqu'alors externes au CTM et des compétences nouvelles se substituant à la compétence « Marchés Publics » transférée.

Avis sur cette nouvelle organisation :

Avis	Collège Personnel	Collège Employeur
Favorable	5	5
Défavorable		
Abstention		

B – Avancements de grade 2017

Les membres du CT ont pris connaissance des propositions d'avancements de grade soumises à la Commission Administrative Paritaire (CAP) du Centre de Gestion du Morbihan.

Pour la ville, ce sont 29 agents qui sont proposés à l'avancement (31 si réussite de 2 agents à un examen professionnel)

Pour le CCAS, 7 agents sont proposés (11 si réussite de 4 agents à un examen professionnel)

soit un total de 36 agents (potentiellement 42) pour 2017.

C – Règlement de fonctionnement du SAAD

La directrice du CCAS explique aux membres du CT que le règlement de fonctionnement du SAAD a été créé en 2007 et nécessite, aujourd'hui, une réactualisation pour tenir compte de l'évolution des demandes des usagers mais aussi des préconisations du Document Unique d'évaluation des risques professionnels.

Ce règlement, qui s'impose aux usagers, contient des dispositions qui concernent les auxiliaires de vie ; aussi, un avis des membres du CT préalable à son adoption par le Conseil d'Administration du CCAS est obligatoire.

Avis sur ce règlement :

Avis	Collège Personnel	Collège Employeur
Favorable	5	5
Défavorable		
Abstention		

D – Modifications des horaires d'ouverture de la médiathèque été 2017

Les membres du CT ont été informés que le dispositif d'animations et de prêts mis en place l'été dernier par la médiathèque à la piscine découverte les mercredis et vendredis de 15h30 à 17h30 est reconduit pour l'été 2017.

Pour ce faire, les horaires d'ouverture suivants sont proposés pour le période du 3 juillet au 2 septembre 2017 inclus :

Lundi		14h-18h
Mardi		14h-18h
Mercredi	10h-12h	14h-18h (15h30-17h30 Piscine)
Jeudi		14h-18h
Vendredi	10h-12h	14h-18h (15h30-17h30 Piscine)

Les avis suivants ont été émis :

Avis	Collège Personnel	Collège Employeur
Favorable	5	5
Défavorable		
Abstention		

L'ordre du jour du CT étant épuisé, M. Péran a levé la séance à 12h00

2 – DOSSIERS SOUMIS AU CHSCT

Le compte rendu du précédent CHSCT est approuvé et, conformément au règlement intérieur de cette instance, un nouveau secrétaire titulaire ainsi que son suppléant sont désignés pour une durée d'un an.

A – Analyse des accidents de service 2016 et des 5 premiers mois de 2017

La secrétaire administrative du CHSCT et l'assistante de prévention ont présenté les accidents de service et les maladies professionnelles qui ont eu lieu au CCAS et à la ville,

pour l'année 2016 :

	2016	
	AT	Maladies professionnelles
Ville	23 (10 sans arrêt)	1
CCAS	3 (2 sans arrêt)	0
EHPAD	8 (4 sans arrêt)	1 (104 jours d'arrêt)

pour les 5 premiers mois de l'année 2017 :

	2017 (01/01 au 31/05/2017)	
	AT	Maladies professionnelles
Ville	8 (4 sans arrêt)	1
CCAS	4	0
EHPAD	8 (7 sans arrêt)	0

Les membres du CHSCT trouvent que ces études statistiques sont intéressantes mais ne suffisent pas à elles seules pour faire des préconisations en matière de prévention. Une analyse des causes des accidents de service sur plusieurs années serait plus pertinente afin de dégager des tendances.

Il est proposé de la réaliser pour le prochain CHSCT de novembre.

B – Évaluation des Risque Psychosociaux (RPS) – élaboration d'un cahier des charges pour la réalisation d'une consultation :

Le cahier des clauses techniques pour la recherche d'un prestataire externe chargé de la réalisation de l'évaluation des RPS a été présenté et approuvé par les membres du CHSCT.

C – Document unique DU) : calendrier de mise en œuvre :

La DRH a rappelé quel a été le processus d'élaboration du DU en terme de méthode et de calendrier, quelles sont les responsabilités dans sa mise en œuvre (rôle des encadrants, du chargé de prévention et des agents), les échéances (calendrier de mise en œuvre) et les moyens (financiers, plan de formation, chargé de prévention, membres du CHSCT...).

Le CHSCT du 13 novembre 2017 aura à connaître des mises à jour du DU ainsi que des actions qui auront été menées.

D – Organisation de la médecine professionnelle et préventive :

Le médecin de prévention a informé que, depuis le 7 avril dernier, les visites d'embauche et de reprise étaient maintenant assurées. Cependant, depuis cette date et jusqu'à ce jour, sa disponibilité se réduisant à un jour par semaine pour l'ensemble des agents des communes du pays de Pontivy (le vendredi), il ne lui est pas possible d'organiser l'ensemble des visites obligatoires notamment les visites périodiques.

Par contre, à partir de la rentrée prochaine, la permanence sera de 2 jours par semaine (les mardis et vendredis).

Le service rendu sera alors conforme aux obligations qui s'imposent à l'employeur en matière de suivi médical de ses agents.

E – Bilan sur la journée mondiale sur la santé et la sécurité au travail du 28 avril 2017 :

La DRH explique qu'elle a souhaité associer la ville à la journée mondiale sur la santé et la sécurité au travail du 28 avril 2017 en organisant des ateliers de prévention.

Des intervenants internes (éducateur sportif, responsable d'équipement) et externes (sophrologue, correspondant Mutuelle (MNT), Carsat) ont été sollicités et ont répondu positivement.

5 ateliers (activités sportives, sophrologie, prévention des Troubles Musculo-squelettiques, gestion du stress, espace de discussion libre et de présentation du DU) ont été suivis par 28 agents (13% de l'effectif).

Il a été convenu de reconduire l'organisation d'une telle journée.

Le directeur du Pôle santé au travail du Centre de Gestion (CDG) du Morbihan a ajouté que le réseau Anact-Aract organise depuis 2004 la Semaine pour la qualité de vie au travail.

Cette année, elle se tiendra du 9 au 13 octobre 2017 et aura pour thème « un management de qualité, ça s'apprend ? ».

F – Procédure de déclaration des accidents de service :

Pour résoudre une difficulté de gestion et améliorer l'information du secrétaire du CHSCT, il a été convenu de revoir le formulaire de déclaration des accidents de service ainsi que la procédure de déclaration.

G – Rappel du rôle du CHSCT en matière d'achat de matériels, d'engins et d'aménagement ou de modification de lieux et de travail :

Il a été rappelé que le CHSCT « *est consulté* :

- *sur les projets d'aménagements importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail et, notamment, avant toute transformation importante des postes de travail découlant de la modification de l'outillage, d'un changement de produit ou de l'organisation du travail,*
- *sur les projets importants d'introduction de nouvelles technologies et lors de l'introduction de ces nouvelles technologies, lorsqu'elles sont susceptibles d'avoir des conséquences sur la santé et la sécurité des agents ».*

H – Organisation du suivi des avis émis et des réponses données par le CHSCT :

Afin d'améliorer le fonctionnement du CHSCT et notamment le suivi des avis émis, il a été décidé d'organiser une réunion préparatoire qui se tiendra le même jour que le pré-CTP (environ 20 jours avant la réunion du CHSCT).

L'ordre du jour du CHSCT étant épuisé, M. Péran a levé la séance à 16h45.